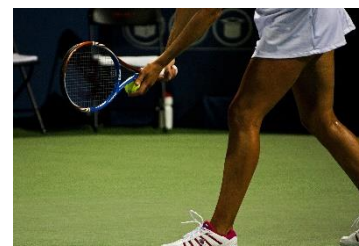
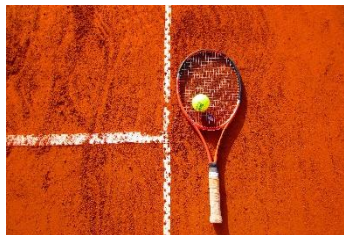


Diplôme d'État de la Jeunesse, de
l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité « Perfectionnement
sportif »

Mention « Tennis »



PRESENTATION

Cette formation vise à obtenir le : **Diplôme d'Etat Jeunesse et Sports Spécialité "Perfectionnement Sportif" Mention TENNIS**

Elle permet l'acquisition de compétences dans les domaines suivants :

- › La conception de projet d'action ;
- › La coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- › La conduite d'une démarche de perfectionnement en tennis (domaines de l'enseignement, de l'entraînement, de la formation) et la maîtrise des éléments technico-tactiques du tennis ;
- › L'encadrement du tennis en sécurité.

Elle prépare au métier de **Moniteur de Tennis**.

OU EXERCER ?

- › Associations sportives, clubs affiliés à la FFT
- › Collectivités territoriales (communes, regroupements intercommunaux), associations sportives
- › Autres associations
- › Organismes de loisirs et de vacances (UCPA, Club Med,...)

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- › Etre titulaire de l'AFPS ou du certificat PSC1 (*plusieurs sessions de formation proposées par le CREPS de Reims*).
- › Justifier d'une expérience d'enseignement de 90h en club sur une saison sportive (attestation du DTN de la FFT ou du CTR)
- › Etre classé ou avoir été classé 15/2 à la date d'entrée en formation

Recommandé :

- › Brevets fédéraux d'initiateur 1er et 2ème degré ou Certificat de Qualification Professionnelle Educateur Tennis (CQP ET)
- › Juge Arbitre de Tournoi niveau 1 (JAT 1) + Juge Arbitre Equipes niveau 1 (JAE 1)

LES PARTENAIRES DE LA FORMATION

- › La Fédération Française de Tennis
- › La ligue Grand Est de Tennis
- › Les structures affiliées à la FFT

CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION

- › Vérification des exigences préalables
- › Rédaction d'un courriel (répondant à un sujet portant sur les connaissances liées au métier et à son environnement) (durée : 1h15 maximum)
- › Présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel du candidat (entretien de 30 min maximum)
- › Epreuve de Pédagogie : mise en œuvre d'une séance pédagogique pour un groupe de jeunes joueurs (niveau initiation / perfectionnement) sur un thème tiré au sort (durée 45 min + 15min d'entretien maximum)
- › Pratique : démonstration avec évaluation du lancer de balle au panier (durée 45 min maximum)

MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Epreuves de certification réparties tout au long du parcours de formation qui permettent, en cas d'avis favorable, d'obtenir la validation des 4 unités capitalisables ou « UC ». Pour chaque situation de certification, une épreuve de rattrapage est prévue en cas d'échec à l'épreuve initiale.

CONTENU DE LA FORMATION

Module de positionnement

Module 1 « Conception d'un projet d'action » :

Module 2 « Coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action »

Module 3 « Conduite d'une démarche de perfectionnement sportif en tennis » (enseignement et entraînement)

Module 4 « Encadrement du tennis en sécurité »

Module 5 « Action de formation liée au fonctionnement d'une ligue et d'une équipe technique régionale »

Formation en alternance :

Observation puis participation au fonctionnement au sein de sa structure d'accueil :

- Conduire une démarche d'enseignement et d'entraînement en tennis
- Elaborer et mettre en œuvre un projet club

CALENDRIER DE LA FORMATION

Déroulement de la formation :

- › 2 jours par semaine : Les lundis – mardis (habituellement)
- › Périodes de certifications réparties tout au long de la formation en centre de formation ou en structure d'accueil
- › Stage de mise en situation professionnelle en structure d'accueil à partir du mardi soir jusqu'au samedi

Clôture des inscriptions	Epreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif maximum	Heures en centre	Heures en structure	Durée totale
5 juin 2020	Du 1 ^{er} au 3 juillet 2020	Du 31 août au 2 septembre 2020	7 septembre 2020	6 juillet 2021	16	700 H	500 H	1 200 H

COUT DE LA FORMATION

Pour l'ensemble des stagiaires

Frais d'inscription et de sélection : **60,00 €**

*Frais techniques : **100,00 €** comprenant la participation aux frais de certification, l'utilisation des infrastructures, la contribution au matériel pédagogique, l'accès au Centre de Documentation Multimédia.

***Sont exonérés** : les apprentis. De plus, les stagiaires sont exonérés des frais techniques (100€) dans le cas d'une prise en charge financière inférieure à 75% des coûts pédagogiques de formation.

Selon votre situation

Frais pédagogiques en parcours complet : 7 700,00 €

Frais en parcours partiel : 11 € / heure

Si moins de 100 heures de formation à suivre en centre : 50 € par épreuve de certification à repasser

Le financement intégral de cette formation est possible sous réserve d'acceptation :

- › Dans le cadre de l'apprentissage : contacter le CFA Form'As www.form-as.fr

Possibilité d'hébergement (**sous réserve de disponibilité**) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle. ☞ **voir impérativement avec le service accueil pour la réservation** : 03.26.86.70.10

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Référent technique et pédagogique : **Stéphane LIMOUZIN**

✉ stephane.limouzin@creps-reims.sports.gouv.fr

SECRETARIAT DES FORMATIONS

Hortense DEROCHE (référente administrative) ☎ 03.26.86.73.18 ✉ hortense.deroche@creps-reims.sports.gouv.fr
Christine DADI (financements) ☎ 03.26.86.70.12 ✉ christine.dadi@creps-reims.sports.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : <http://www.crepsreimsformation.fr>

Le dossier d'inscription sera à imprimer et à adresser accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions** (le cachet de la poste faisant foi) au :

CREPS de Reims
Route de Bezannes
BP 107
51054 REIMS

L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.
En cas de difficultés, contactez le secrétariat des formations.

Cette formation est ouverte à l'apprentissage : www.form-as.fr

